



Compte-rendu de l'audience du 13 février 2019 avec le DRFIP : du nouveau pour les projets de restructurations en Ile-et-Vilaine

A la demande de la CGT, une délégation composée des organisations syndicales et de 3 agents du CFP de Montfort-sur-Meu (SIP, SIE et Trésorerie Montfort collectivités) a été reçue le 13 février 2019 par M GUILLOUET, DRFIP du 35, et M MILLE, directeur du Pôle Pilotage et Ressources.

Nous avons souhaité avoir la restitution de la visite réalisée le 29 janvier sur le site de Montfort par la direction et les informations données aux agents à cette occasion en réponse à leurs inquiétudes suite à l'annonce de la fermeture de ce site.

Le DRFIP a indiqué « avoir réfléchi » sur son projet, et « être dans une logique de territoire assez importante : une couverture du territoire grande, un accueil de proximité et une accessibilité ».

C'est en ce sens qu'il préconise de maintenir le site de Montfort en tant que SIP, sous réserve que 3 conditions soient réunies :

- condition liée à la taille du SIP : « faire grossir Montfort en alimentant le SIP de Montfort de communes actuellement dans le périmètre du CFP de Rennes ; le DRFIP ne veut pas se voir reprocher par la DG le maintien d'un « SIP trop petit » ;
- condition liée à l'immobilier : il faut que le propriétaire des locaux fasse un effort financier et accepte une location à un coût raisonnable. Pour le DRFIP, cette contrainte est probablement gérable. Les OS se sont étonnées des propos tenus par le DRFIP car jusqu'à présent la DRFIP avait toujours indiqué que le site de Montfort coûtait cher !
- condition liée à l'informatique : pouvoir désolidariser les bases informatiques SIE et SIP. A priori cette contrainte devrait être levée au plus tard en 2020.

Le DRFIP a confirmé la fermeture du SIE de Montfort « le SIE de Montfort ne s'impose pas ! »

Il a exclu la fermeture de la Trésorerie sans pouvoir affirmer un maintien physique dans les mêmes locaux, la question ne se posant pas si le SIP est maintenu sur le site.

Nous avons demandé au DRFIP des explications sur l'avenir des agents concernés par cette proposition :

- quel avenir pour les agents du SIE de Montfort ?
- le transfert de communes du CFP de Rennes vers le SIP de Montfort va avoir un impact sur les emplois : combien d'emplois à Montfort ?
- combien de postes seront transférés de Rennes vers Montfort ?

Si le DRFIP reconnaît un impact sur les agents, il dit ne pas pouvoir répondre sur le volet emploi.

Nous ne sommes pas dupes : comment croire que le DRFIP présente cette proposition de restructuration sans présenter le volet emploi correspondant ?

Nous avons souhaité avoir des précisions sur les règles et garanties accordées aux agents directement concernés par la réforme. Pour le Direction, cette réforme n'emporte pas de conséquence au niveau des mutations. A compter de 2020, les agents auront une affectation nationale au département. Au niveau local, l'affectation se fera en priorité pour les agents déjà sur le département, et ensuite sur ceux qui arriveront sur le département.

Nous avons exprimé notre inquiétude concernant les règles d'affectation en local. En cas de restructuration, la garantie du maintien à la résidence n'est pas assurée : si des emplois sont transférés de Rennes à Montfort les agents concernés n'ont pas la certitude de rester sur Rennes.

Nous avons demandé la déclinaison au niveau local du cahier des charges de la DG, document définissant le « nouveau réseau » à bâtir dans chaque direction (nous tenons ce cahier des charges à votre disposition).

Face à notre insistance, le DRFIP a fini par dévoiler quelques-unes de ses intentions pour notre direction :

- implantation de 3 SIE minimum sur le département, 4 étant difficile à tenir. Il souhaite des services de taille moyenne et non pas de 50 personnes comme mentionné dans le cahier des charges de la DG. Il n'a pas précisé le lieu d'implantation de ces SIE, si ce n'est un SIE certainement à Rennes ;
- implantation de 5 SIP + 1 à Montfort si la proposition du maintien de ce SIP est retenue par la Centrale. Il a indiqué dès le début de l'audience qu'il souhaitait un accueil de proximité sur 5 sites, Rennes, Saint-Malo, Vitré, Fougères et Redon. On peut donc supposer que les 5 SIP seront implantés sur ces 5 communes, et donc pour Rennes la fusion des SIP et des secteurs d'assiette. Pour le DRFP la question est de savoir comment la répartition des charges entre ces SIP va se faire ;
- pas de suppression des trésoreries à hauteur de 3/4 comme acté dans le cahier des charges de la DG (« ce cahier des charges n'est qu'une cible ») ;
- maintien « pour l'instant » de la Trésorerie de Dol de Bretagne ;
- questionnement sur le bassin de Redon qui jouxte les départements du 44 et du 56 : possibilité de rapatrier la trésorerie de Guéméné Penfao (44) sur le site de Redon comme cela a déjà été fait pour la Trésorerie d'Allaire (56).

A la question « combien d'emplois seront supprimés sur le département pour les 3 prochaines années », le DRFIP continue d'affirmer qu'il ne détient pas les chiffres. Nous lui avons fait part de notre étonnement en citant :

- l'exemple de la Vendée, département où le nombre d'emplois supprimés a été communiqué par leur directeur (suppression de 100 emplois sur un effectif actuel de 670 agents dans les 3 ans). Si on applique le même ratio au département du 35, nous pouvons considérer que la DRFIP 35 perdra 210 emplois dans les 3 ans ;

- le cahier des charges qui pose clairement comme postulat de départ à la géographie revisitée les emplois supprimés (le cahier décline en premier lieu le nombre d'emplois à supprimer sur 3 ans, et ensuite les restructurations à mettre en place).

Ses propositions de déclinaison départementale doivent être retournées à la DGFIP fin février début mars.

Le DRIP nous a demandé de ne pas communiquer de «fausses informations» auprès des élus, médias...

Il craint que nous rapportions des informations contre-productives qui mettraient en danger sa nouvelle proposition.

Nous lui avons rappelé que c'est lui-même qui avait annoncé la fermeture du site de Montfort dès le mois de décembre lors du collège des chefs de service, que sa nouvelle proposition était liée au contexte actuel de mobilisation et du grand débat national. La CGT se battra et dénoncera toujours les projets destructeurs.

Nous avons ajouté qu'en matière de « fausses informations », il ne nous avait pas échappé que la communication qu'il avait faite dans Ouest France en affirmant que le prélèvement à la source se passait bien était une « fausse information »!

Les réformes, restructurations, fermetures sont de son fait pas du nôtre... la responsabilité du démantèlement de notre administration est de sa responsabilité. Il ne faut pas inverser les rôles !

La CGT FINANCES PUBLIQUES 35 continuera à défendre un service public de qualité sur TOUT le territoire, et s'opposera aux suppressions massives d'emplois.

Rennes, le 14 février 2019